

CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Compte-rendu sommaire

Affiché en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
Séance du 4 avril 2016

Date de Convocation du Conseil Municipal : 24/03/2016

Présents

M. MARQUIER Serge, M. AUBEL Laurent, Mme BAURES Evelyne, M. BELLARD Jean-François, M. COQUARD Thierry, Mme DEJEAN Jacqueline, M. LETULLE Frédéric Mme MARTY Martine, M. SAISSET Guy-Joël et M. SCAPIN Michel.

Excusé

Secrétaire

Mme BAURES Evelyne

2016 - 3/1 : Approbation du compte de gestion 2015.

En présence de l'inspecteur divisionnaire des finances publiques de la Trésorerie d'AUTERIVE, Mme Danielle COHEN.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016 - 3/2 : Vote du compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MARTY Martine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur MARQUIER Serge, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		36 692.48		125 678.24		
Opérations de l'exercice	82 773.30	155 484.56	69 618.97	101 044.26		104 136.55
TOTAUX	82 773.30	192 177.04	69 618.97	226 722.50		
Résultat de clôture		109 403.74		157 103.53		266 507.27
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES		109 403.74		157 103.53		266 507.27
RESULTATS DEFINITIFS		109 403.74		157 103.53		266 507.27

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016 - 3/3 : Affectation du résultat de fonctionnement 2015.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de :

109 403.74 €

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2015			
	- Prévu	- Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	561 199.39 €	69 618.97 €	- €
RECETTES	561 199.39 €	101 044.26 €	- €
REPORT INVEST 2014		125 678.24 €	
RESULTAT CUMULE		157 103.53 €	- €
BESOIN DE FINANCEMENT		- €	
- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BP 2016			
A) <u>EXCEDENT</u>			
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068).			90 000.00 €
Solde disponible :			
- Affectation à l'exercice reporté (C.002 Recettes).....			19 403.74 €
B) <u>DEFICIT</u>			
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....			0.00

2016 - 3/4 : Délibération pour remplacement du délégué au SIERGA.

Suite à la démission du second Adjoint au Maire, Mr Serge BEN AMOUZEGH, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche de l'Ariège, il y a lieu d'élire un nouveau délégué pour représenter la commune.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après vote du Conseil Municipal, les délégués suivants ont été élus à l'unanimité :

- Monsieur SAISSET Guy-Joël, domicilié « Terrail » 31190 AURIBAIL.
guyjoel.saisset@nordnet.fr

2016 - 3/5 : Délibération pour remplacement du Second Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mr Serge BEN AMOUZEGH, du poste de Second Adjoint au Maire, il y a lieu d'élire un nouveau Second Adjoint au Maire.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un second adjoint, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	10
Majorité absolue.....	6

Ont obtenu :

Madame DEJEAN Jacqueline, dix voix (10)

Madame DEJEAN Jacqueline ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Second Adjoint et a été immédiatement installée.

Questions diverses :

- FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en ALGERIE MAROC TUNISIE) nous propose d'apposer au monument aux morts, une plaque commémorative des 3 dernières guerres, intitulée espace du souvenir. C'est une démarche nationale.
- En collaboration avec l'ONF, il est nécessaire d'abattre des robiniers dans la forêt communale.
- Guy-Joël SAISSET et Martine MARTY nous ont présenté le site internet en cours d'élaboration qui par leur dévouement et persévérance sera prochainement disponible.